

COMMUNE DE BOGÈVE

BULLETIN COMMUNAL

N° 2 - 1977

COMPTE RENDU DE MANDAT

Electriciens, Electeurs,
Chers Compatriotes,

Vous aurez à désigner sous peu les conseillers municipaux qui assureront dans les six années à venir la gestion difficile de votre commune.

Nous voulons d'abord rendre hommage et exprimer notre gratitude à ceux qui, avant nous ou avec nous, en tant que **maires, adjoints, conseillers, employés**, ont apporté leur dévouement à l'administration de BOGÈVE.

En cette circonstance, le maire et les conseillers sortants ont le devoir de vous dire ce qu'ils ont fait depuis que vous avez bien voulu leur accorder votre confiance.

Pour certains d'entre nous cela remonte au 15 mars 1959. Nous repartirons donc de ce moment-là. Un retour aux réalités d'hier est toujours utile pour préparer demain.

De plus, les jeunes qui étaient des enfants à l'époque ainsi que les personnes venues habiter BOGÈVE depuis, soit par mariage, par nomination professionnelle ou en retraite, seront sûrement intéressés d'apprendre ce qui suit :

ADDUCTION D'EAU POTABLE

1960 : 1^{re} tranche pour Chez Jouillon, Le Glandon, La Templaz, Le Chef-Lieu.

1964 : 2^e tranche avec pompage pour Les Mouilles, La Fragueusaz, Chez l'Evêque, Les Lavoëts, Le Noyer, Chez Bouvier, Chez Bovet, Chez Lacroix, Le Bosson, Le Nant, Le Croue, Les Plagnes, Le Jorat.

1965-1966 : 3^e tranche pour Chez Fontaine, Chez Hudry, Le Dravassou, Les Mougis.

1966 : Réservoir de Plaine-Joux, après convention avec la commune de Villard-sur-Boège, propriétaire de la source. Que les usagers de l'eau de Plaine-Joux n'oublient jamais deux choses :

- le travail fourni au départ par les intéressés ;
- la valeur de l'accord obtenu grâce à la compréhension des représentants des deux communes.

1969 : 4^e tranche pour Le Perret, Le Malatrex, Les Pesses.

1972 : Extension réseau d'eau de Plaine-Joux, pour Grange au Curé, Le Bollindar, Les Vuargnes, Cétif, Chez le Juif, Chez Presset, Le Sornéi.

1973 : 5^e tranche pour Les Grangettes, Le Clos Vollan, Les Mouillettes-en-Haut, le lotissement des Chaix.

L'ensemble de ces travaux d'alimentation en eau potable représente un investissement de 180 millions d'A.F., subventionné en moyenne à 40 % par l'Etat et à 20 % par le Département.

Nous avons dû recourir chaque fois à des emprunts obligatoires qui pèsent forcément sur notre budget et ce jusqu'en l'an 2003, pour les derniers réalisés.

Pouvions-nous nous passer du réseau d'eau ? Certes pas. Que serait notre commune sans l'adduction d'eau ? La leçon de l'été dernier est encore présente dans toutes les mémoires.

Pour terminer ce chapitre de l'eau, nous rappelons que le réseau est géré et entretenu localement.

Cette formule est la plus économique puisque son coût annuel n'a jamais dépassé 3.000 F (300.000 A.F.). Les communes comparables à BOGÈVE qui ont confié leur réseau à des sociétés spécialisées paient au moins quatre fois plus, sans obtenir pour autant des interventions plus rapides en cas de panne.

Nous voulons ici remercier ceux qui, de jour ou de nuit, s'occupent du réseau d'eau.

Nous rappelons également en matière d'eau l'effort fait par la commune durant l'été 1976 pour livraison de l'eau à Plaine-Joux. Nous avons pu obtenir pour ce service une subvention de 5.000 F (500.000 A.F.).

VOIRIE COMMUNALE — ROUTES

Voici maintenant la liste de ce que nous avons fait. Ouverture ou aménagement de chemins :

- route du chef-lieu à Croix des Lavoëts ;
- route du Clos Michaud au Croue ;
- route de la Mouille-d'en-Bas aux Mouillettes-d'en-Haut ;
- route du Nant ;
- route du Noyer ;
- route de Chez l'Evêque ;
- route des Plaines-Joux avec Grange au Curé, Vuargnes, Sornéi ;
- route de Grange-Pagnod (première fois) ;
- route de l'ancienne « Soleillette » devenue Le Burtor ;
- route du Village des Mougis à lieudit « Chez Pomel-Massat » ;
- route de la rue de la Poste à Chez Fontaine ;
- route de Chez Fontaine à Dravasson ;
- route de Malatrex ;
- route de La Tremplaz depuis la scierie ;
- chemin de Chez Lacroix ;
- chemin des Maisons Chardon au Glandon ;
- chemin du C.D. 12 à Maison Pinget Félicien à La Tremplaz ;

- chemin du Perret ;
- chemins de Chez Jouillon à Les Chaix (lotissement et forêt) ;
- chemin de Chez Bovet ;
- chemin de Chez Mouchet, dit « Chez les Blancs » ;
- chemin des Demoiselles Bouvier ;
- chemin de Chez Chardon, dit « L'Hector » ;
- chemin de Chez Hudry-Chardon (en même temps que le C.D. 12) ;
- chemin de Chez Forel, Louis Maugis (en même temps que Fargueusaz) ;
- route du Clos Volland ;
- chemin « De la Planche » au chef-lieu ;
- route de Bogève aux Bossons, des Bossons aux Places ;
- route des Lavoëts à Fargueusaz ;
- route du Jorat à Grange-Pagnod.

L'ensemble de ces routes a été goudronné en temps voulu, malgré des difficultés financières constantes et indésirables. Les chemins non goudronnés à ce jour ne seront pas oubliés.

Sauf oubli involontaire de notre part, les maisons ou propriétaires-contribuables qui, en fait d'accès, n'ont jusqu'à ce jour bénéficié de rien sont les suivants :

- FAVRE Marcel, « Chez Bachez » ;
- BOVET Roch, Le Sougy ;
- PELLET Emile, Le Perret ;
- CHARDON Gaby, Le Saix ;
- les familles FOREL et CHARDON, Les Granges.

Ceux qui administreront la commune à l'avenir devront y penser quand ils le pourront, car les contribuables précités paient l'impôt au même titre que les autres.

Nous devons, ici, vous apporter des précisions sur les routes qui vont de BOGEVE-chef-lieu à GRANGE-PAGNOD. Il s'agit de voies communales aménagées selon des normes imposées par le Conseil Général pour permettre en fin de travaux le classement de ces routes dans le réseau départemental. Ceci au titre de l'aide du département aux communes ou syndicat de communes qui créent des stations d'hiver ou d'été.

Nous allons voir sous peu 4 km 500 passer au compte du département. Actuellement déjà, le déneigement de cet itinéraire n'est plus supporté par BOGEVE.

Cette opération inespérée sera sûrement la meilleure qu'un conseil municipal et qu'un maire aient pu obtenir au profit de la commune ; d'autant plus que l'enrobé-dense que nous attendons sera également à la charge du département.

Voici maintenant le coût des travaux sur cet ensemble :

- BOGEVE - LE BOSSON : 419.821 F 77 payés par Bogève avec 45.000 F de subvention du Département.
- LE BOSSON - LES PLACES : 221.115 F 05 payés par Bogève pour 60 %, par Viuz-en-Sallaz pour 40 % (Viuz-en-Sallaz a réglé 80.000 F, dont 50 % en capital, 50 % en quinze annuités de 4.750 F), après déduction d'une subvention de 25.000 F de la Rénovation Rurale.
- LE JORAT - GRANGE - PAGNOD sera pris en charge par le Syndicat des Brasses avec la répartition

suivante : 60 % au syndicat, 40 % à la commune de Bogève.

Il y a au départ une subvention de 190.000 F (19 millions) accordée par décision du ministère de l'Intérieur en date du 12 mai 1976, au titre de l'aménagement de la montagne. Cette décision a été confirmée par un arrêté de M. le Préfet le 15 décembre 1976. La subvention a été calculée au taux de 25 % sur un devis qui, **enrobé-dense compris**, s'élevait à 760.000 F. Ce financement, particulièrement avantageux, a pu être obtenu parce que le dossier a été présenté au nom du syndicat intercommunal.

Le coût des travaux de l'entreprise Rey sera connu sous peu.

En ce qui concerne le goudronnage de Jorat - Grange-Pagnod, nous pouvons préciser qu'en y ajoutant le chemin de Clos-Volland nous avons obtenu une surface supérieure à 20.000 mètres-carrés, d'où réduction de 8 % sur le prix de l'ensemble. Ceci vous explique la commande rapide passée par le maire, sur place, en face des machines dont il fallait, croyons-nous, savoir profiter.

Il y avait pour Clos-Volland l'espoir d'une subvention depuis que l'aménagement de ce chemin avait été décidé par le conseil municipal, il y a plusieurs années. Cette subvention de 12.000 F (1.200.000 F), grâce au goudronnage, est tombée dans la caisse de la commune le 15 octobre 1976. Qui pourrait s'en plaindre ?

L'énumération de ce qui a été fait en matière de voirie est impressionnante, il faut bien en convenir, dans une commune sans ressources. Certes, il restera toujours à faire. Il n'empêche que notre réseau routier est enviable, envié et, nous l'espérons, apprécié.

DENEIGEMENT

Il est effectué dans des conditions satisfaisantes à Bogève. Nous avons eu cet hiver de très bonnes routes.

Les places du chef-lieu et cours d'école sont dégagées par un matériel approprié. Hormis trois ou quatre journées chaque hiver où tel village ou tel particulier est gêné pendant quelques heures, disons franchement que ce service marche bien. C'est d'ailleurs un service difficile depuis l'arrivée et la circulation des autos.

Pour se rendre compte de la valeur de notre déneigement il faut aller voir un peu les routes des autres communes. Par contre, nous devons installer des barrières contre la neige pour protéger quelques chemins ou points particulièrement soufflés. Nous devons rappeler que l'ouverture du ski de fond à Plaine-Joux résulte du déneigement de cette montagne que nous avons toujours assuré, même quand il n'y avait qu'une famille.

RESERVE FONCIERE

Nous avons constitué une réserve foncière au lieu-dit Les Thovex, sur terrain acheté à la famille PELLET.

Pourquoi ? Pour mettre des lots constructibles à la disposition de ceux qui, à Bogève, n'ont pas de terre pour construire une maison. Nous pensons que l'objectif est louable. Par ailleurs, cette opération ne nuit à personne. Il s'agit d'un terrain en pente certes, mais très bien exposé et près du chef-lieu. Si des personnes ou jeunes sont intéressés, ils peuvent d'ores et déjà s'adresser en mairie.

AIDE SOCIALE

Toutes les demandes présentées pour hospitalisation, hospice, aides à domicile ont été acceptées. BOGEVE n'a oublié aucun des siens.

CIMETIERE

Il a été assaini avec allées goudronnées par enrobé-dense.

TRAVAUX AU CHEF-LIEU

Depuis que nous sommes responsables, nous avons :

- ouvert l'accès du presbytère et dégager l'église ;
- fait apporter un tapis d'enrobé-dense sur la place de l'Eglise et sur la cour fermée des écoles ;
- refait le goudronnage de la place entre mairie - église et de la poste au C.D. 12 ;
- construit les W.C. publics ;
- réalisé l'éclairage public du chef-lieu ;
- acheté le verger Pringet, cédé aux H.L.M. Mont-Blanc pour construction d'un immeuble.

Nous proposerons la reprise des bassins par la commune pour entretien de ces derniers car ils méritent d'être conservés dans « l'environnement » de notre bourg. Etant donné qu'ils sont alimentés par le seul trop-plein, cela ne doit gêner personne. De plus, ils donnent l'alerte en cas de panne. Leur glou-glou vigoureux quand tout va bien sur le réseau est sympathique.

BATIMENTS

Nous avons construit d'abord les préaux et garage, puis une école maternelle qui fait des envieux ailleurs. Le bâtiment mairie-école a été crépi. Toutes les salles de classe et cantine ont été restaurées. Les écoles, la poste, le presbytère et tous les logements communaux ont été dotés du chauffage central avec possibilité d'extension de ce même chauffage à la salle des fêtes.

La cantine scolaire fonctionne à la satisfaction générale. Que celles et ceux qui s'en occupent soient ici remerciés.

TRANSPORT

La commune a décidé l'acquisition du bus que vous connaissez. Dans des conditions avantageuses, il transporte nos enfants au C.E.G., au catéchisme, à la piscine, aux champs de ski, etc.

L'exactitude, la sécurité sont respectées. Le véhicule est entretenu de façon irréprochable.

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Nous en avons réalisé trois :

- Mouille-d'en-Haut,
- Fargueusaz,
- Le Chaix.

Ils n'ont porté aucun préjudice à l'agriculture locale puisque situés sur des terrains de mauvaise qualité et au delà des fermes et terres cultivées.

Par ailleurs, il faut rappeler deux avantages à ce propos.

D'abord, le travail ainsi fourni aux artisans de la région par la construction ou l'entretien des chalets.

Puis, l'apport des impôts ou abonnements d'eau dans le budget communal.

Savez-vous par exemple qu'actuellement un seul chalet - résidence secondaire paie en foncier bâti et taxe d'habitation autant que l'ensemble des maisons d'un hameau de montagne ! A considérer.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Ils ont été nombreux durant les 15 années écoulées. Tous ceux qui ont été demandés à Bogève ont été obtenus ou arrachés après maintes démarches. Pour certains le maire et le conseil ont même pris des responsabilités énormes en faveur des administrés. Nous sommes à la disposition de ceux qui auraient des questions ou renseignements à obtenir à ce sujet. Pour ce qui est des permis de construire accordés ou refusés sur les autres communes telles que Onnion, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire ou autre, ne mettez pas cela au compte de la mairie ou du maire de Bogève, c'est d'abord faux, puis injuste et stupide. Il y a un maire et des services dans chaque commune. C'est à eux qu'il faut s'adresser. Par contre vous pourrez toujours compter sur l'appui de votre maire auprès de ses collègues voisins pour toutes affaires d'ailleurs et pas seulement pour les permis de construire.

ELECTRIFICATION

Nous avons fait procéder au renforcement du réseau électrique dans tous les secteurs et villages de la commune.

Vous avez pu voir tous les deux ans (on ne peut pas passer chaque année au programme, car il n'y a pas que nous) des entreprises au travail. Il ne pouvait donc être question d'installer l'électricité en montagne tant que le bas de la commune n'avait pas satisfait ses besoins. C'est logique. E.D.F. s'y serait d'ailleurs refusée.

Malgré les subventions non négligeables obtenues, dites-vous bien que cet équipement électrique nous coûte cher, en fait d'annuités à payer chaque année. Nous avons maintenant en projet l'électrification de Plaine-Joux, Vuargnes, Grange au Curé, Grange-Pagnod, etc.

Ce projet sera soumis prochainement aux propriétaires concernés et au conseil municipal qui décidera. Nous devons tout de suite à ce sujet détromper ceux qui croient ou disent que cette opération ne coûte rien à la commune. Quelle erreur, allons ! Tout sera mis sur la table le moment venu par E.D.F. Nous précisons enfin que l'électrification des Brasses a été réalisée par le Syndicat du Massif et non par la commune de Bogève. Les remontées mécaniques ne pouvaient d'ailleurs pas tourner sans cela. Par contre notre village de Places pourrait se brancher. Personne jusqu'à présent ne l'a fait.

TELEPHONE

Grâce aux avances financières du Conseil Général il a été possible d'accélérer la mise en automatique intégral. Nous pensons que cela est apprécié.

Partant de là, il a été possible d'installer de nouveaux abonnés. Il y en a plus de 60 à Bogève, sans parler des riverains que nous avons aidés, tels que Jorat Philibert ou Jean Guebey par exemple. Vous pouvez leur en parler ils vous diront ce qu'ils pensent de Bogève.

Enfin, nous avons installé 3 postes de téléphone publics à plus de 1 km à vol d'oiseau de la poste, c'est

la règle. 1 poste chez M. et Mme LACROIX, Chez Lacroix ; 1 poste chez M. et Mme Robert PINGET, Les Mougis ; 1 poste chez M. et Mme René FOREL, à Plaine-Joux. Nous pensons qu'eux-mêmes et leurs voisins apprécieront cette opération.

RELATIONS INTERCOMMUNALES

Elles sont excellentes aussi bien avec le Syndicat Intercommunal du canton de Boège, le Syndicat des Brasses ou le Syndicat d'Hirmentaz-Miribel.

Cette entente parfaite avec tout le monde a permis les réalisations que vous savez : C.E.G., piscine, syndicat d'initiative, station des Brasses, ski de fond à Plaine-Joux. Autant de choses qui sont notre chance à tous si nous voulons bien la saisir.

— Qui pourrait raisonnablement être contre le C.E.G. ?

— Qui pourrait raisonnablement être contre le développement du sport d'été ou d'hiver pour nos jeunes ?

— Qui pourrait raisonnablement être contre le développement du tourisme au service de tous ?

Nous manquons de capacité d'hébergement, c'est vrai, mais Paris ne s'est pas fait en un jour. A l'heure qu'il est nous pouvons dire que la station des Brasses plaît et attire. Nous pouvons dire que nos hôteliers, gîtes ruraux ou logements divers ont déjà refusé cet hiver beaucoup de monde. Pour peu que le ciel nous aide, c'est bien parti pour les années à venir. Ailleurs on a cru au tourisme, pourquoi pas à Bogève.

Il n'y a pas de miracle à faire, mais il y a sûrement quelque chose à faire.

Des formules diverses et multiples existent à côté de l'hôtel ou du commerce en tous genres.

Nous recommandons en tout cas les gîtes ruraux, les chambres et tables d'hôtes, etc.

Ces formules ont été expérimentées. Elles sont valables. Nous pourrions si vous le désirez organiser un travail de groupe sur ces différents sujets.

Nous ne passerons pas sous silence le fait également que les emplois créés par la station des Brasses profitent à des jeunes gens ou pères de famille de nos quatre communes. En ces temps difficiles c'est un fait qui mérite considération.

De plus, ce qui se fait ou se fera, sera bénéfique pour l'activité des artisans ou petites entreprises locales. Il ne faut pas toujours regarder les choses par la lunette négative, ni passer son temps à critiquer ceux et celles qui essaient de faire quelque chose.

Le problème le plus grave à ce jour est bien celui de la fermeture des établissements GAMBIN. Nous comprenons, nous partageons l'inquiétude, l'angoisse des travailleurs de cette entreprise et de leur famille. Pour notre part, nous avons, dès le début du malaise, dit et écrit nos sentiments sur ce qui allait se passer et les conséquences qui pourraient en découler. Nous n'avons rien à retirer de ce qui a pu être dit ou écrit.

Nous avons participé aux côtés des travailleurs, aux côtés des élus, aux côtés des représentants des pouvoirs publics, à toutes réunions ou démarches organisées en faveur de la reprise de GAMBIN.

Les administrés de Bogève employés dans cette maison, comme les conseillers municipaux, ont été tenus au courant, par lettre, de chaque démarche ou intervention faite par le maire.

Aucune solution véritable n'apparaît pour l'instant. Restons vigilant en souhaitant une conjoncture économique générale plus favorable dans laquelle l'activité locale retrouverait sa chance.

De toute façon, nous sommes toujours disponibles pour appuyer ceux qui recherchent un emploi.

Après 30 années d'expansion continue, la crise économique change totalement les données du problème posé à chaque citoyen pour organiser son existence. Nous sentons bien que le doute et l'inquiétude gagnent les esprits. Gardons malgré tout l'espoir et surtout l'équilibre. Chaque génération d'homme connaît une période difficile qu'elle surmonte généralement bien. Si la crise devait s'aggraver, soyons prêts à la traverser ensemble dans la paix et la justice.

Telles sont, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, les sentiments qui nous animent au moment où nous sollicitons votre confiance pour les 6 années à venir.

Nous ne vous cacherons pas que les travaux rappelés dans les pages qui précèdent ont entraîné des dépenses considérables. Il reste des notes à payer. La situation de Bogève est difficile puisque nous n'avons pas de ressources, pas de forêts. Malgré cela nous équilibrons chaque année le budget sans jamais dépasser 10 % dans la majoration du produit des centimes.

Si vous vous reportez à notre bulletin communal n° 1 de 1976 vous constaterez que des communes riches imposent à leurs contribuables un produit des centimes supérieur à celui de Bogève.

Au milieu de ces difficultés financières, nous avons pu, grâce à une confiance réciproque et partagée entre maire, adjoint et conseillers, mener à leur terme toutes les opérations entreprises.

Nous n'avons jamais passé notre temps à la critique stérile, à la querelle sur des détails. Vous nous avez élus pour nous permettre de gérer le bien commun, c'est-à-dire le bien de tous, d'une manière scrupuleuse, impartiale et désintéressée. C'est ce que nous avons fait.

Deux collègues avaient démissionné en 1976 suite aux événements GAMBIN ; quatre collègues se sont retirés volontairement. Nous les regrettons. Nous les remercions sincèrement pour le dévouement, la générosité, la gentillesse qu'ils ont toujours apportés au profit de la communauté et au conseil municipal.

C'est en accord avec eux que nous avons composé la **liste d'entente et d'action communale** suivante par rang d'âge :

BOUVIER Raymond, maire sortant
BOUVIER René, adjoint sortant
BAUD-GRASSET François, conseiller sortant
CHARDON Gérard, conseiller sortant
FOREL Léon
PINGET Eloi
CHARDON Hector, conseiller sortant
CHARDON Jean-Paul
BAUD-GRASSET Marie-Thérèse
FOREL Jean-Claude
JULLIARD Claude

Nous sollicitons votre confiance pour la poursuite d'une action réfléchie et efficace au service de tous.

NOTRE PROGRAMME : Tout faire pour le développement de notre commune. Permettre aux habitants de Bogève de vivre ensemble et si possible heureux.

VU LES CANDIDATS.